

## LE PROJET SANS APPORT<sup>1</sup>: QUAND LE CONCEPTEUR DEVIENT L' AMBASSADEUR D'UN LIEU. COMMENT FAIRE DU PROJET DE PAYSAGE EN MILIEU URBAIN SANS APPORT DE MATIÈRES ?

*Réemploi, recyclage, rudéral, flore urbaine spontanée, modulable, temporalité*

Depuis ces dernières années, de plus en plus de projets ont des interventions minimalistes. Cela ne veut pas dire que ces projets ne sont pas ambitieux. On constate qu'en architecture comme en paysage, la rénovation et la spontanéité végétale tentent de trouver leurs places, même si la tendance reste majoritairement la construction neuve. Peut-être par manque de projets reconvertibles ? De même, les actions de dépollutions obligatoires, les compensations écologiques négociées, les recommandations sanitaires...tout cela n'est-il pas un frein à la prise en compte de ce qui constitue un lieu ? Est-ce que intégrer le contexte, les pratiques actuelles, les matériaux et la végétation d'un site dans la conception permettrait d'éviter le «tabula rasa» ?

Le milieu urbain est un milieu extrêmement transformé où la végétation naturelle suit ses propres règles. Ainsi, le paysagiste ne conçoit pas des milieux naturels, y compris dans une démarche de création avec une végétation «locale», il ne fait qu'interpréter une formation végétale voisine. Nous obtenons ainsi des espaces sujets à l'interprétation du terme «local» par le concepteur. Cependant, je suis intimement convaincu que des projets ambitieux et cohérents peuvent être imaginés avec le strict minimum. Il est vrai que les projets majoritaires sont ce que l'on pourrait appeler «des projets avec apport» (projets conventionnels). Autrement dit, c'est appliquer sur un lieu (un site) une volonté, une commande et y répondre sans composer, sans dessiner avec ce que le site propose comme matière première. Et souvent en faisant table rase du programme précédent. Par exemple, concevoir avec une végétation locale reste un projet conventionnel. L'inverse serait la prise en compte de cette matière première mise à disposition par le site, de façon plus ou moins explicite, comme matériaux structurants du projet. Ce n'est pas uniquement une volonté de rénovation, de retraitement des déchets du milieu de la construction. C'est aussi faire qu'un lieu puisse être réutilisé au gré des collectivités et des besoins de la population sans repartir de zéro à chaque fois. En effet, je pense que le paysagiste n'est pas qu'un «créateur», il ne crée pas d'espaces naturels ex nihilo. Il est avant tout l'ambassadeur d'un site. Il tisse le lien entre l'architecture, l'histoire, l'urbanisme, le vivant et nos campagnes.

Prendre en compte, ce qui existe, ce qui vit et fait l'histoire d'un lieu est directement lié au terme «d'héritage». C'est une question qui est souvent posée lors de la conception paysagère et architecturale. À quoi tenons-nous ? Pour autant, l'héritage ne fait pas forcément patrimoine. Par exemple, dans le Soissonnais, région naturelle de l'Aisne. Le bâti n'est pas en briques contrairement à ce que l'on pourrait croire lorsque l'on pense à l'Aisne. Il est en roches calcaires extraites des plateaux depuis de petites carrières que l'on appelle « creutes ». Ce bâti typique est lié un héritage naturel qui aujourd'hui fait patrimoine. Selon moi, il existe ce genre de procédé pour chaque site. On a alors des éléments inertes ou vivants dont nous héritons en tant que matière première et d'autres en tant que patrimoine. Cela englobe directement un autre enjeu : le faire avec. Si on se limite à utiliser ce qui existe sur place comme matière première ou comme patrimoine alors il va de soit que tout ne sera pas réalisable. À l'inverse, d'un point de vue énergétique et financier, il s'agira de projets beaucoup moins onéreux.

Un autre enjeu des projets conventionnels est de faire face à la hausse du nombre

de déchets issus de la démolition. C'est l'un des avantages du « projet sans apport ». Il permet d'augmenter le taux de recyclage et de réemploi in situ. Des inventaires écologiques, botaniques et architecturaux seront réalisés afin de déterminer et spatialiser la quantité de matériaux, les espèces végétales et les zones qui seraient les plus pertinentes à conserver d'un point de vue écologique. Ainsi, savoir de quoi on hérite permet de savoir ce que l'on a à disposition aujourd'hui pour concevoir. Malgré tout, il existe des limites au recyclage ou au réemploi. Notamment parce que tous les matériaux ne sont pas recyclables par exemple.

Un dernier enjeu majeur du « projet sans apport », qui le différencie des autres, est la nécessité de penser un espace polyvalent et modulable. Afin de ne pas se retrouver avec un projet à usages monospécifiques qui devra être totalement re-dessiné pour changer ces derniers. Cela viserait à supprimer l'héritage et les spécificités du site. Néanmoins, cette modularité est limitante pour les programmes suivants, elle les contraints à rester dans une économie de moyens. Elle crée aussi la possibilité aux espèces invasives de se propager plus aisément malgré le fait que ces espèces font partie à part entière du paysage de nos villes ultra transformées du XXIème siècle. Il faudra alors savoir composer et en partie faire avec sans sur-favoriser leurs développements.

Le site que j'ai choisi se trouve sur la commune de Villeneuve-Saint-Germain. Il s'agit d'une ville limitrophe de Soissons dans l'Aisne, à 110 km de Paris et 57 km de Reims. Pour ses 2600 habitants, elle regroupe une densité de sites industriels importante. Ce qui, par ailleurs, est caractéristique de la région. Malgré un net déclin depuis les années 60, dans l'Aisne, le secteur de l'industrie représente encore 15,1% des emplois en 2022. Néanmoins, le site industriel sur lequel j'ai jeté mon dévolu est actuellement au stade de friche. Il s'agit de l'ancienne fonderie Baxi/Focast dont l'origine remonte en 1883 avec la Fondation PIAT. Dans les années 40, l'usine accueillait 1500 ouvriers. Autrement dit, ce site représente tout un pan de l'histoire sociale de la ville de Soissons. Aujourd'hui, elle fait l'œuvre d'un projet d'arène multifonctionnelle (hall sportif et salle de concert) et d'un parc : « Le Parc de la Fonderie ». Cependant, les architectes et paysagistes retenus pour ce projet souhaitent conserver quelques uns des anciens bâtiments. Mais peut-on parler de réemploi si seulement quelques bâtiments sont conservés sur 5 ha bâtis ? Qu'en est-il des matériaux issus de la démolition des autres bâtiments ? Quid de la végétation spontanée déjà au stade arbustif ? Si j'ai choisi ce site comme terrain d'exercice au « projet sans apport », c'est tout d'abord par la quantité de matière à disposition qu'il s'agisse de matière architecturale comme végétale. Mais aussi pour le patrimoine social et culturel qui est associé à cette usine. De nombreuses familles soissonnaises peuvent y rattacher une part de leurs histoires. De plus, la proximité d'autres aréna situées à Reims et à Paris viennent interroger le « pourquoi ? » et le « pour qui ? » de ce projet.

Pour conclure, le « projet sans apport » c'est une forme de (re) conquête écologique de nos villes par l'intermédiaire du recyclage, de l'écoute d'un site et d'une forme de « faire avec ». La temporalité du projet du « Parc de la Fonderie » sera ma porte d'entrée afin, non pas de le contredire mais de développer une méthode peut-être plus frugale, au temps plus court. J'aimerais me positionner en tant que paysagiste qui travaille non pas par ajout de matières mais en « soustraction / transformation »<sup>2</sup>. C'est donc tout un travail sur les successions végétales, le réemploi de matériaux et le temps que je souhaite aborder.

1. Par « projet sans apport », on entendra « sans ajouts de matières ». Ou ajout qui est à la marge.

2. « Soustraction / Transformation » est dérivé des ce qu'exprime Gilles Clément dans la préface d'« IMPROBAILIS, le végétal sous les obus » de Nicolas Deshais-Fernandez.

Gilles Clément dit la chose suivante : « Personne ne peut prévoir le scénario précis d'une évolution issue de la déprise ».